



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

133^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 17 - 21.10.2015

Débat paritaire intitulé **« CONTROLE PARLEMENTAIRE ET VOLONTE POLITIQUE »**

organisé par la Réunion des femmes parlementaires

Mardi 20 octobre 2015

9 h.30 - 11 h.30, Salle 2, niveau 0, CICG

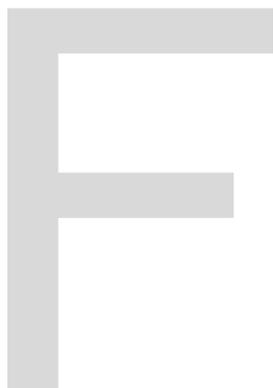
Ces dernières années, la Réunion des femmes parlementaires a accordé une attention particulière à la nécessité de nouer un dialogue plus étroit avec les hommes et à trouver un meilleur équilibre entre l'apport des hommes et des femmes aux discussions. Dans cette perspective, la Réunion a décidé de tenir des débats paritaires.

Le débat paritaire est un concept nouveau. La parité exige 1) la participation de délégations à l'intérieur desquelles les hommes et les femmes sont représentés de façon équitable et 2) un partage équilibré entre femmes et hommes parlementaires lors des discussions. Les débats paritaires ne porteront pas nécessairement sur une question d'égalité hommes-femmes en tant que telle. Ils auront plutôt pour objet d'inviter les participants à débattre de questions d'autre nature en intégrant la dimension du genre dans leur analyse et en s'interrogeant constamment si les expériences des hommes et des femmes se distinguent du point de vue des situations, des rôles et de l'influence exercée, ainsi qu'en réfléchissant à des solutions faisant également avancer la cause de l'égalité des sexes. Le nombre d'hommes et de femmes s'exprimant au cours des débats étant équivalent, les avis et l'expérience, différents mais complémentaires, des deux sexes apparaîtront forcément clairement, ce qui garantira l'intégration de la perspective de l'égalité hommes-femmes dans les discussions.

La 133^{ème} Assemblée de l'UIP sera le cadre du tout premier débat paritaire, qui portera sur la volonté politique requise pour exiger des comptes du gouvernement, contribuant ainsi aux préparatifs de la seconde édition du Rapport parlementaire mondial UIP-PNUD intitulé : *Demander des comptes au gouvernement : réalités et perspectives du contrôle parlementaire.*

Le contrôle parlementaire constitue l'une des fonctions de base de la majeure partie des parlements. Il joue un rôle fondamental dans les régimes démocratiques, car il permet de demander des comptes au gouvernement pour les politiques qu'il met en œuvre au nom de la population. Il est aussi de nature hautement politique. La discussion portera sur le rôle joué par les parlementaires (hommes et femmes) en matière de contrôle. La question de la volonté politique requise pour garantir, grâce à un contrôle efficace, que les lois, les politiques et les crédits budgétaires répondent aux besoins des femmes comme des hommes fera l'objet d'une attention particulière.

Pour être efficace, le contrôle doit s'insérer dans un cadre politique et institutionnel qui lui soit propice. Au niveau le plus fondamental, il faut que la société soit convaincue de la légitimité du contrôle exercé par le parlement sur le gouvernement et de l'influence positive de ce contrôle sur les politiques menées au nom des citoyens et les résultats obtenus. Certains facteurs externes, notamment le mode de gouvernement, le mode de scrutin et la puissance des partis politiques influent fortement sur cette activité.



La capacité institutionnelle des parlements à s'acquitter de leur fonction de contrôle varie énormément. Les outils à la disposition des parlementaires pour mener à bien cette mission (questions, enquêtes, interpellations, rapports) diffèrent d'un pays à l'autre, tout comme la capacité de l'administration parlementaire à mettre à la disposition des parlementaires des recherches et des analyses budgétaires indépendantes et notamment à réaliser des analyses d'impact relatives au genre.

Il va toutefois sans dire que l'efficacité du contrôle parlementaire dépend dans une large mesure de la volonté politique des parlementaires de mettre à profit les outils à leur disposition. En dernière analyse, ce sont bien les parlementaires dans leur dimension individuelle qui assument la charge et la responsabilité du contrôle exercé sur le gouvernement au nom du peuple.

Il ne faut jamais tenir la volonté politique pour acquise. Pour mieux comprendre la notion de « volonté politique de demander des comptes au gouvernement » et les moyens de la renforcer, il est intéressant de déterminer quelles sont les motivations, les incitations et les obstacles en matière de contrôle parlementaire.

La discussion sera axée sur un certain nombre de questions clés :

- Le contrôle parlementaire relève-t-il de la responsabilité de tous les parlementaires, ou uniquement de ceux de l'opposition ? De quoi dépend la volonté politique affichée par les parlementaires en matière de contrôle ?
- Les hommes et les femmes parlementaires assument-ils les mêmes responsabilités en matière de contrôle de l'action gouvernementale dans le domaine de l'égalité hommes-femmes ? L'électorat exige-t-il des comptes dans une égale mesure des parlementaires hommes et femmes ?
- Certaines questions (par exemple l'égalité entre les sexes ou les droits de l'homme) font-elles, de la part des parlementaires, l'objet d'un contrôle dépassant les clivages politiques ? Au contraire, certaines questions, telles que la sécurité nationale ou les services de renseignement, sont-elles exclues du champ du contrôle parlementaire ?
- En tant que parlementaire, comment expliquez-vous vos activités de contrôle à vos administrés ? Quelle importance les citoyens accordent-ils au contrôle parlementaire et comment pourrait-il prendre une valeur supérieure à leurs yeux ?

La discussion mettra en évidence les difficultés et les obstacles rencontrés par les parlementaires (hommes comme femmes) dans leurs activités de contrôle. Elle tentera de définir des bonnes pratiques susceptibles de renforcer le rôle joué par les parlementaires et d'accroître l'efficacité du contrôle qu'ils exercent.

Ce débat sera animé par un parlementaire chargé de poser les questions clés aux intervenants avant de demander l'avis des participants à la réunion. Il n'y aura pas de liste officielle d'orateurs et les participants seront priés de lever la main pour demander la parole. Pour préserver le caractère interactif du débat, il est vivement déconseillé de prononcer un discours préparé à l'avance. Dans un souci d'équilibre paritaire du débat, le groupe des intervenants sera composé d'un nombre équitable d'hommes et de femmes, et l'ordre dans lequel les participants seront invités à intervenir dans la salle tiendra également compte de cette exigence.

Cette réunion contribuera aux préparatifs de la seconde édition du Rapport parlementaire mondial, intitulé : « Demander des comptes au gouvernement : réalités et perspectives du contrôle parlementaire ». Elle viendra compléter les discussions qui se tiendront le 21 octobre (à 14 h.30) sur le thème : « *Des parlements forts pour un contrôle parlementaire efficace* ».

M. Philippe Mahoux (Belgique)
M. Peter Katjavivi, Président de l'Assemblée nationale (Namibie)
M. Pablo Letelier (Chili)
Mme Fawzia Koofi (Afghanistan)
Mme Marija Lugaric (Croatie)
me Pia Cayetano (Philippines)